



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE D'ESE (BASTELICA)

Conformément à l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection est mise en œuvre pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire, (AOT) sur une partie du domaine public du site d'Ese (Commune de Bastelica) pour une activité saisonnière.

ORGANISATEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

Régie « u Pianu d'Ese »

N° SIRET : 242 000 503 00068

Adresse du siège : Funtanaccia – BP 90038 – 20129 BASTELICACCIA

Téléphone : 04 95 29 19 40

Courriel : contact@celavu-prunelli.fr

PROCÉDURE

En application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection en vue de la délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des opérateurs économiques, susceptibles d'être intéressés par l'installation provisoire et l'exploitation économique des activités suivantes : **BALADES A CHEVAL ET ACTIVITE ANNEXE DE VENTE DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION.**

DUREE

Du 15 juillet 2024 au 8 septembre 2024.

CONDITIONS DE L'AOT ET D'ATTRIBUTION

Redevance :

Le titulaire de l'autorisation devra s'acquitter d'une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable sur son chiffre d'affaires.

Critères d'attribution :

- pourcentage proposé par le candidat sur son chiffre d'affaires (noté sur 10 - 40%)
- le plan d'aménagement, la qualité des équipements et aménagements démontables proposés, composition de la cavalerie (noté sur 10 - 40%)
- Services proposés par le candidat sur site (noté sur 10 - 10%)
- le prix : gamme de prix proposés pour l'ensemble des activités, les prix seront en adéquation avec la cible d'usagers : profil familial (noté sur 10 - 10%).

Autres conditions : se reporter au cahier des charges / convention

CONDITIONS DE CONSULTATION

Retrait des dossiers de consultation : demande par courriel à contact@celavu-prunelli.fr

Date et heure limites de dépôts des dossiers de candidature : dépôt direct ou par courrier recommandé avec AR, avant le 8 juillet 2024 à 16h (cachet de la poste), à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Communauté de communes Celavu Prunelli – Lieu-dit Funtanaccia – BP 90 038 – 20129 BASTELICACCIA.

Dépôt sous enveloppe anonyme. Référence à indiquer : « AMI – AOT ESE »

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Se reporter au cahier des charges / convention ou demande par courriel à contact@celavu-prunelli.fr

Date d'envoi à la publication : 24 juin 2024.

